

## ADHESION 2020

M., Mme NOM :

PRENOM :

FONCTION :

Agissant au nom de la SOCIETE :

ADRESSE :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de salariés dans l'établissement :

Chiffre d'affaires (€) :

**Verse sa cotisation d'un montant de (€) :**

**au titre de l'adhésion 2020.**

Fait le :

Cachet & Signature

A :

A cocher pour ne pas paraître sur le site Internet de WE Network et dans la communication que WE Network peut être amené à réaliser sur les adhérents.

### Conditions de Cotisation

#### A renseigner selon classification indiquée au verso

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Collège 1 – Entreprises filière électronique  | <input type="checkbox"/> Collège 2 – Entreprises hors filière électronique |
| <input type="checkbox"/> <20 salariés : 400 €                          | <input type="checkbox"/> <20 salariés : 110 €                              |
| <input type="checkbox"/> De 20 à 49 salariés : 800 €                   | <input type="checkbox"/> De 20 à 49 salariés : 300 €                       |
| <input type="checkbox"/> De 50 à 249 salariés : 1 400 €                | <input type="checkbox"/> De 50 à 249 salariés : 500 €                      |
| <input type="checkbox"/> De 250 salariés à 999 salariés : 2 000 €      | <input type="checkbox"/> De 250 salariés à 999 salariés : 1 100 €          |
| <input type="checkbox"/> Plus de 1 000 salariés : 4 000 €              | <input type="checkbox"/> Plus de 1 000 salariés : 2 200 €                  |
| <input type="checkbox"/> Collège 3 – Enseignement et Recherche : 800 € | <input type="checkbox"/> Collège 4 – Organisme de financement : 1 400€     |
| <input type="checkbox"/> Collège 5 – Pôles et Clusters                 | <input type="checkbox"/> Collège 6 - Partenaires : 1 000€                  |
| <input type="checkbox"/> Adhésion croisée                              |  |

#### **Bulletin d'adhésion à renvoyer accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous.**

La cotisation est versée au titre de l'entité morale susnommée. Cette cotisation est annuelle, forfaitaire, valable pour l'année en cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le montant de la cotisation s'entend TTC. Une facture acquittée vous sera adressée après validation de votre adhésion par WE Network. Le paiement peut s'effectuer par chèque libellé à l'ordre de WE Network ou par virement bancaire (Crédit Mutuel Angers Doure Maine RIB 10278/39402/00020632401/08 – IBAN FR76 1027 8394 0200 0206 3240 108 – BIC CMCIFR2A)

#### We Network

Technocampus électronique, 7 rue du bon puits  
49480 Verrières en Anjou – France

SIRET 379 474 745 00088 – NAF 8299Z  
Association professionnelle de loi 1901

+33 (0)2 41 19 50 50

hello@wenetwork.fr

Suivez-nous !

wenetwork.fr

@WeNetwork\_

We Network

## DEMANDE D'ADHESION

Les conditions de cotisation se font selon la classification suivante :

- Collège 1 « **Entreprises de la filière électronique** » : les membres de ce collège sont des Entreprises, des groupements d'Entreprises exerçant leur activité professionnelle dans la filière électronique ;
- Collège 2 « **Entreprises hors de la filière électronique** » : les membres de ce collège sont des Entreprises, des groupements d'Entreprises n'exerçant pas leur activité professionnelle dans la filière électronique ;
- Collège 3 « **Enseignement et Recherche** » : les membres de ce collège sont les Ecoles d'ingénieurs, les Centres techniques, les Etablissements d'Enseignement ou de Recherche ;
- Collège 4 « **Organismes de financement des entreprises** » : les membres de ce collège sont les banques et les organismes de financement des membres adhérant à l'Association ;
- Collège 5 « **Clusters et Pôles de compétitivité** » : les membres de ce collège sont les personnes morales assurant la gouvernance des Clusters et Pôles de compétitivité (associations).
- Collège 6 « **Partenaires** » : les membres de ce collège sont les fédérations professionnelles, groupements, institutions, structures dont l'objet est complémentaire ou connexe aux activités de l'Association ; les Collectivités Territoriales, les Chambres Consulaires, les Etablissements Publics ou tout autre organisme participant significativement et annuellement au financement du fonctionnement de l'Association, les personnes physiques qualifiées pouvant apporter une contribution tangible au déploiement de l'Association.